

STATIONNEMENT. Une réglementation ardue

Philippe Fortin, maire de Longueville, réunissait ses administrés dans la salle des Arches, dimanche 10 décembre, pour une séance d'information.

La tâche était plutôt difficile pour Philippe Fortin et ses conseillers municipaux présents. Il s'agissait pour lui, de présenter les règles de stationnement, imposées par la création du parking de la gare. Le parking est en service depuis septembre dernier. La réhabilitation de la rue de Verdun, toujours en cours, sera achevée vers le 15 ou le 20 janvier, les intempéries ayant reporté la date de livraison, prévue initialement le 23 décembre.



Les travaux rue de Verdun doivent se terminer pour le 20 janvier.

Stationnement réglementé

Tout cela semble parfait mais l'exercice est rendu difficile par les exigences de réglementation, imposées par Mobilité Ile-de-France, anciennement le STIF, l'un des principaux organismes qui ont subventionné cette réalisation, souhaitée depuis longtemps.

De quoi s'agit-il ? Pour que

les places du parking ne soient pas désertées, les places de stationnement seront réglementées dans un périmètre de 500 mètres autour de ses abords.

Macaron

Les riverains compris dans ce périmètre ont exprimé leur vive et compréhensible inquiétude. Philippe Fortin leur assurait : « Les résidents de chaque rue

concernée par la réglementation de ce périmètre, pourront apposer un macaron sur leur pare-brise qui leur permettra de stationner. » Il poursuivait en expliquant que les riverains de la rue A ne pourront pas stationner librement dans la rue B et vice-versa. Les visiteurs, proches et amis devront se soumettre au stationnement limité à une durée de 4 heures en zone

bleue. Ils devront se munir du nouveau disque européen, pour éviter de se voir verbalisés. Cette réglementation se partagera entre un stationnement réglementé par une zone bleue, et des emplacements payants.

L'usage permettra d'ajuster et de revoir les conditions les mieux appropriées pour stationner dans Longueville, sans crainte ni contraintes excessives.